



VILLE DE BLÉRÉ

35, rue de Loches **B.P. 35** 37150 BLÉRÉ • Tél : 02 47 30 81 81 – Fax : 02 47 30 81 88
Internet : www.blere-touraine.com • E-mail : mairie@blere-touraine.com

Bléré, le 15 avril 2020

Madame, Monsieur,

Suite à l'enquête effectuée auprès des parents en novembre 2019, les conseils d'écoles publiques de Bléré, puis le Conseil Municipal se sont prononcés pour une organisation des rythmes scolaires en 4 jours pour la maternelle J. Lecourt et en 4,5 jours pour l'école élémentaire Balzac.

Cette organisation a été acceptée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Nous vous précisons dans ce courrier quelles sont les conséquences pour le fonctionnement de nos écoles.

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Les NAP sont supprimées en maternelle et demeurent en école élémentaire.

Horaires

En maternelle, nouvel horaire des cours : début à 8 h 45 et fin à 16 h 15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis (pas de classe le mercredi).

Pause méridienne de 11 h 45 à 13 h 15.

À l'école élémentaire, les horaires d'entrée et de sortie des classes ne changent pas sauf le vendredi après-midi : début des cours à 8 h 45 et fin à 16 h les lundis, mardis et jeudis ; début des cours à 8 h 45 et fin à 11 h 45 les mercredis ; début des cours à 8 h 45 et fin à 15 h 30 les vendredis.

Pause méridienne et NAP de 11 h 45 à 13 h 45 les lundis, mardis et jeudis ; pause méridienne de 11 h 45 à 13 h 15 les vendredis.

Transports scolaires

Les horaires seront précisés par la Région ; le changement principal est la modification de l'horaire du car de retour l'après-midi du vendredi où le car adoptera l'horaire des autres jours de la semaine.

Organisation du mercredi

À l'école élémentaire, les élèves sont accueillis dans les mêmes conditions que les années précédentes.

À l'issue des cours de la matinée, à 11 h 45, ils sortent sous la responsabilité de leurs parents ; ils peuvent aussi être conduits aux cars scolaires ou être pris en charge par l'ALSH (repas puis accueil jusqu'à 18 h 30).

→ Pour l'ALSH, inscriptions auprès de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher (CCBVC).

En maternelle, les élèves peuvent être pris en charge à la journée par l'ALSH.

À titre dérogatoire, la CCBVC permet l'inscription des enfants pour la matinée. Dans ce cas, ils sont récupérés par leurs parents dans le bâtiment du périscolaire dès 11 h 45 ou sont conduits par une accompagnatrice aux cars scolaires à 11 h 45.

Ce dispositif permet donc aux enfants de l'école maternelle de repartir de l'ALSH en même temps que leurs frère ou sœur de l'école élémentaire.

Rappel : l'ALSH ouvre, le matin, à 7 h 30. Les élèves de l'école maternelle J.Lecourt inscrits au périscolaire peuvent être accueillis entre 7 h et 7 h 30 (demi-heure payante).

Organisation du vendredi après-midi

Pour *l'école maternelle*, même fonctionnement que les autres jours de la semaine.

Pour *l'école élémentaire*, la fin des cours a lieu à 15 h 30.

Les élèves de *l'école élémentaire* peuvent, à 15 h 30,

- sortir sous la surveillance des enseignants et du personnel municipal jusqu'à 15 h 45
- être dirigés vers le car scolaire par les personnes chargées des cars scolaires
- être pris en charge en accueil périscolaire dès 15 h 45

Comme vous le voyez, les modifications sont peu importantes.

Nous avons tenu, en mettant au point ce dispositif, à permettre que les deux écoles puissent fonctionner le mieux possible, dans le cadre des rythmes scolaires différents. En particulier, pour faciliter la vie des parents qui ont des enfants dans les deux écoles, nous avons tenu à demander à la CCBVC de permettre l'accueil des enfants de maternelle le mercredi pour la matinée seulement.

Nous espérons que ce dispositif permettra à tous les enfants de bénéficier au mieux des enseignements dispensés dans nos deux écoles.

Au cas où ces informations ne vous paraîtraient pas claires ou si vous aviez besoin de précisions supplémentaires, nous vous prions de contacter Amandine, responsable du Service Périscolaire ,

au 02 47 23 53 42 ou au 06 80 14 68 76, adresse e-mail : periscolaire@blere-touraine.com

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lionel CHANTELOUP

L'adjoint au Maire
chargé des affaires scolaires,
Jean-Pierre BOUVIER